

2016 DEVE 6 Installation d'un container maritime à usage de production agricole dans le parc de Bercy (12°)-Convention d'occupation du domaine public avec la Société Agricoool.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le contexte de l'adaptation de la ville aux changements climatiques, j'ai souhaité renforcer la place de la nature au cours de cette mandature. Cette ambition, partagée avec les Parisiens comme le montrent les budgets participatifs 2014 et 2015, repose notamment sur la mise en œuvre de nouvelles techniques de production agricole dans notre ville, pour favoriser une alimentation locale en circuit court.

En 2020, Paris comptera 100 hectares de toits, murs et façades végétalisés dont un tiers sera consacré à la production de fruits et légumes. En effet, au-delà de la fonction alimentaire marchande ou non, cette agriculture peut avoir dans notre ville des fonctions paysagères, sociales, pédagogiques, récréatives et environnementales, notamment en matière de protection de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique.

La Société Agricoool développe un projet consistant à transformer des containers maritimes en exploitations agricoles urbaines pour cultiver des fruits et légumes en ville, plus particulièrement la production de fraises en hydroponie. Elle souhaite ainsi proposer aux citoyens une offre de fruits et légumes frais et locaux en toutes saisons et s'engage sur une production sans pesticides, économe en eau et sans transport puisque les fruits et légumes seront vendus sur site.

Elle vise à atteindre pour l'exploitant un modèle économique rentable et pérenne en jouant de la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine et cette action permettra de renforcer notre politique de développement agricole en milieu urbain dense.

Après une première expérimentation, la Société Agricoool souhaite pérenniser la conduite de ce projet dans un container de 32 m² installé dans le parc de Bercy à Paris 12°. Le lieu d'implantation a été choisi de manière à minimiser l'impact sur les usagers du parc.

L'autorisation d'occupation du domaine public serait accordée à la Société par le biais d'une convention prévoyant une redevance de 5% appliquée au chiffre d'affaire hors taxe de l'activité consistant à la vente des fruits et légumes cultivés dans ce container.

La convention serait conclue pour une durée d'un an tacitement renouvelable une fois.

En conclusion, je vous demande de m'autoriser à signer cette convention d'occupation du domaine public avec la Société Agricool et d'autoriser la Société à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation de son projet.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2016 DEVE 6 Installation d'un container maritime à usage de production agricole dans le parc de Bercy (12^e)-Convention d'occupation du domaine public avec la Société Agricool.

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer une convention avec la Société Agricool afin d'autoriser l'installation d'un container maritime à usage de production agricole dans le parc de Bercy (12^e)

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du _____

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS au nom de la 3^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Société Agricool la convention d'occupation temporaire du domaine public dont le texte est joint à la présente délibération, autorisant l'installation d'un container maritime à usage de production agricole dans le parc de Bercy (12^e).

Article 2 : La Société Agricool est autorisée à déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires à l'exercice de son activité.

Article 3 : La recette correspondant à la redevance d'occupation du domaine public sera inscrite au budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2016 et suivants, nature 70321, mission 280, rubrique 823.

.